



REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE  
SAINT-GERVAIS LES BAINS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025  
Reçu en préfecture le 18/04/2025  
Publié le  
ID : 074-217402361-20250416-ART2CEOT04\_2025-AR

**74170 HAUTE-SAVOIE**  
**ARRETE MUNICIPAL N°04/2025**

**ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A**  
**MADAME AMANDINE ROSSET**

**Le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais-les-Bains,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2221-11, L. 2221-12, L. 2221-13 et L.2221-14,

Vu la délibération du Conseil d'exploitation n°2020/010 du 18 juin 2020 relative aux pouvoirs délégués du Président,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/071 du 24 mai 2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation et l'élection des conseillers municipaux représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,

Considérant que Madame Amandine ROSSET, conseillère municipale déléguée aux finances, est membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, est absent du territoire communal du dimanche 20 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

Considérant que malgré son absence de territoire communal, Monsieur Jean-Marc PEILLEX pourrait être amené à signer des documents officiels depuis l'étranger en sa qualité de Président du Conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, du dimanche 20 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus, Madame Amandine ROSSET, membre du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, est autorisée à signer tous les documents relatifs à la Régie de l'Office de Tourisme en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

La signature de Madame Amandine ROSSET devra être précédée de la formule suivante : « par délégation de Monsieur le Président ».

**Article 2**

Monsieur le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme de Saint-Gervais Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée

Fait à Saint-Gervais-les-Bains  
le 16 avril 2025  
le Président du Conseil d'Exploitation de la Régie  
de l'Office de Tourisme,  
Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 18/04/2025

Mis en ligne le 18/04/2025

Notifié à l'élu(e) le 18/04/2025